

03 oct 2025 -16:01

Appartient à [Conseil des ministres du 3 octobre 2025](#)

Reconfirmation de l'accord de coopération relatif à la directive services

Le Conseil des ministres a approuvé un projet d'accord de coopération avec la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone, la Région flamande, la Région wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale, la Commission communautaire française et la Commission communautaire commune relatif à la directive 2006/123/CE ainsi qu'un avant-projet de loi portant assentiment à l'accord de coopération.

Il s'agit de la reconfirmation d'une décision déjà prise par le gouvernement précédent, mais qui nécessite une mise à jour en raison du changement de composition du gouvernement.

La directive sur les services contient les dispositions relatives au droit à l'information des prestataires et des destinataires de services ainsi qu'au droit des prestataires de services d'accomplir certaines procédures par voie électronique. Ces dispositions imposent aux États membres de mettre en place un guichet unique et de veiller à ce que les informations et procédures en ligne soient accessibles et disponibles pour les prestataires par l'intermédiaire de ce guichet unique.

L'accord de coopération vise à davantage se conformer pleinement aux obligations à l'égard de l'UE et à mieux aligner le système belge de guichet unique sur le cadre légal européen. À cette fin, la collaboration s'est axée sur les points suivants :

- le guichet unique, le portail intergouvernemental en ligne pour l'échange d'informations, les procédures, les formalités et les autorisations
- l'interaction avec les plateformes régionales ainsi que les relations avec les guichets d'entreprises
- l'ancrage du principe de collecte unique de données
- la mise à disposition d'un outil permettant de suivre l'état de chaque demande de licences, d'autorisations ou d'agréments

Le projet d'accord de coopération sera soumis au Comité de concertation, et ensuite, transmis pour avis au Conseil d'Etat avec l'avant-projet de loi et tous les projets d'acte d'assentiment des parties.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe



Bart De Wever, Premier ministre
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
<https://premier.be>
contact@premier.be

Anne LaureMouligneaux
Porte-parole (FR)
anne-laure.mouligneaux@premier.be

PhilippeKerckaert
Porte-parole (NL)
philippe.kerckaert@premier.be

David Clarinval, Vice-premier ministre et ministre de l'Emploi,
de l'Economie et de l'Agriculture
Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique
<https://clarinval.belgium.be>
info@clarinval.belgium.be

Caroline Dubois
Porte-parole (FR)
+32 471 81 84 00
caroline.dubois@clarinval.belgium.be

Koen Peumans
Porte-parole (NL)
+32 473 81 11 06
koen.peumans@clarinval.belgium.be

Vanessa Matz, ministre l'Action et de la Modernisation
publiques, chargée des Entreprises publiques, de la Fonction
publique, de la Gestion immobilière de l'Etat, du Numérique
et de la Politique scientifique
Avenue de la Toison d'Or 87
1000 Bruxelles
Belgique
<https://matz.belgium.be>
info@matz.fed.be

Delara Pouya
Porte-parole (FR)
+32 474 05 63 60
delara.pouya@matz.fed.be

Bart Tierens
Porte-parole (NL)
+32 494 48 85 71
bart.tierens@matz.fed.be

Eléonore Simonet, ministre des Classes moyennes, des
Indépendants et des PME
Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique
<https://simonet.belgium.be>
info@simonet.belgium.be

Pauline Biévez
Porte-parole (FR)
+32 477 38 45 01
pauline.bievez@simonet.belgium.be

Ortwin De Vliegheer
Porte-parole (NL)
+32 475 90 43 08
ortwin.devliegheer@simonet.belgium.be

